



Paris, le 06 avril 2017

**Régis METZGER**  
**Christian NAVARRO**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Bernard CAZENEUVE**  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Fortement impliqué dans les discussions PPCR, le SNUipp-FSU s'est adressé au ministère de l'Éducation nationale, de façon récurrente et pour l'instant sans succès, pour lui demander de tenir l'engagement d'organiser sans tarder des discussions sur la mise en œuvre du principe d'une carrière complète se déroulant sur deux grades pour tous les enseignants et particulièrement ceux du 1<sup>er</sup> degré.

Il s'agit tout d'abord d'élaborer un barème d'accès à ce second grade pour concrétiser ce principe. Si les éléments en sont connus, en revanche leur pondération dans le barème est actuellement totalement inconnue. Au-delà des incertitudes qui ne sont pas levées, le poids accordé à chacun des éléments constituant le barème pourrait ne répondre qu'imparfaitement au principe d'une carrière complète se déroulant sur deux grades.

Il s'agit aussi, pour les collègues déjà situés dans la plage d'appel de promotion à la hors classe, de dégager une règle permettant « une appréciation de la valeur professionnelle résultant des dernières notes détenues par les agents » telle que le précise la fiche finale n°3 de la réforme de l'évaluation des personnels enseignants.

Le SNUipp-FSU a largement informé les personnels des bénéfices qu'ils tireront de cet accord. Il serait, pour le moins, inopportun de ne pas engager les discussions et de laisser ainsi le champ libre à ceux qui dévoient cette réforme.

Au regard du nombre d'enseignants et particulièrement de professeurs des écoles qui vont partir en retraite ces prochaines années sans atteindre la hors-classe, des modalités spécifiques devront être prévues pour que ceux-ci bénéficient également d'une carrière se déroulant sur deux grades. Il s'agit de garantir les flux et d'harmoniser les ratios pour les porter, à l'échéance de 2020, au même niveau pour le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>e</sup> degré.

Le principe d'un déroulement de carrière sur deux grades a une résonance particulière dans le premier degré où moins de 9% du corps accèdent, aujourd'hui, au second grade à savoir la hors classe des professeurs des écoles.

Nous avons ainsi demandé qu'une attention particulière soit accordée à la situation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré actuellement au 10<sup>e</sup> échelon, souhaitant partir à la retraite en septembre 2018 et susceptibles de passer au 11<sup>e</sup> échelon au grand choix en septembre 2017.

Du fait d'une particularité du nouveau déroulement de carrière, ils perdraient une année pour leur intégration au 11<sup>e</sup> échelon et leur date de départ à la retraite serait repoussée d'un an sauf à entériner une perte dans le montant de la pension. Des modalités d'accès facilité à la hors classe doivent être offertes à ces personnels. Il ne serait pas acceptable que la modification des parcours et des carrières aboutisse à des reculs pour certains personnels.

En l'absence de réponse satisfaisante de notre ministère sur ces questions, nous nous permettons de nous adresser à vous. Il est indispensable que ce sujet soit traité avec les partenaires sociaux, arbitré en conformité aux engagements du protocole PPCR et décliné dans des textes réglementaires par le ministère de l'Éducation nationale. Il est indispensable que le principe du « tous gagnants » soit effectivement transposé.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat  
Francette POPINEAU



**CC : Madame la Ministre de l'Éducation Nationale :  
Najat VALLAUD-BELKACEM**